

Mars 2023

L'eau

Source d'inquiétude chez les producteurs agricoles et les transformateurs agroalimentaires du Québec.

Rapport *Perspective* préparé pour l'ICPA par
Nicolas Mesly





Institut canadien des politiques agroalimentaires
(ICPA) 960, avenue Carling
Immeuble 60
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
www.capi-icpa.ca

Ce rapport est commandité en partie par la Fondation RBC. Il fait partie d'une initiative environnementale plus vaste de l'ICPA, **À l'avant-garde des solutions durables.**



Pour assurer la validité et la qualité de son travail, l'ICPA exige que tous ses rapports *Perspective* soient soumis à un processus d'examen par les pairs. L'ICPA remercie les pairs examinateurs pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce rapport. Les points de vue et les opinions exprimés dans ce document sont uniquement ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'ICPA.

Note de l'ICPA

Le Canada, deuxième plus grand pays du monde, possède de vastes terres fertiles et abrite environ 20 % des réserves d'eau douce du monde. Le pays est le 5e exportateur de denrées alimentaires et, en cette époque de dérèglement climatique et d'instabilité géopolitique, il est appelé à jouer un rôle important dans l'alimentation et la sécurité alimentaire mondiale. Selon les Nations unies, nous compterons plus de 9,1 milliards d'habitants d'ici 2050 et il faudra produire 70 % plus de nourriture qu'actuellement.

Ce rôle, voire cette responsabilité de pourvoyeur alimentaire, le Canada ne peut l'assumer sans s'assurer d'avoir une politique nationale de la gestion de l'eau en collaboration avec les provinces, mais également avec les États-Unis puisque le pays partage le bassin versant des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui draine 25 % des réserves d'eau douce de la planète. Sur toile de fond, l'ICPA croit que la quantité et la qualité de l'eau pourront redéfinir le commerce agroalimentaire national et international.

Dans ce rapport « Perspective », Nicolas Mesly s'attarde aux enjeux des producteurs agricoles et des transformateurs agricoles du Québec. Ce secteur est le premier secteur manufacturier de la province et ses exportations agroalimentaires comptent pour 12 % des exportations agroalimentaires canadiennes. Nicolas Mesly est un boursier distingué de l'ICPA. Journaliste, photographe et agronome, les associations de presse du Canada ont récompensé son travail à plus de trente reprises.

Points saillants

- Bien que la province de Québec bénéficie d'eau en abondance, plus de 1 000 mm par an dans la plaine fertile du Saint-Laurent, la région subit les affres des changements climatiques, par exemple des averses intenses de courte durée ou des périodes prolongées d'intenses canicules. Le résultat est que les récoltes souffrent et que le coût des assurances récolte a explosé ces dernières années.
- Les producteurs, non seulement maraîchers, mais de grandes cultures, vont devoir apprendre à mieux gérer leur eau à la ferme en faisant appel à la technologie dont des systèmes d'irrigation performants et le recours à des bassins de rétention. L'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) croit que la province va devoir investir dans des infrastructures comme des canaux d'irrigation pour acheminer l'eau du fleuve Saint-Laurent ou de rivières adjacentes vers les régions déficitaires.
- Les conflits émergent entre le besoin en eau potable des municipalités, la production agricole, le secteur industriel, et la protection de l'environnement. Il y a une absence de leadership et de moyens financiers pour gérer les intérêts divergents par bassins versants. La plus grande menace sur les réserves hydriques est l'étalement urbain débridé.
- Si le prix de l'eau inquiète les producteurs agricoles de la province, le prix de l'électricité soulève de vives inquiétudes chez les membres du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ). Pour cette association, de justes prix de l'électricité et de l'eau sont fondamentaux pour assurer l'aspect concurrentiel de l'industrie de la ferme à l'assiette.
- La production animale (le Québec est la plus grosse province laitière et le plus gros producteur de viande de porc au pays) et la production céréalière intensives (maïs, soya) ont affecté la santé de nombreux cours d'eau. Une entente entre le Québec et le Vermont tente de solutionner le problème d'eutrophisation dans la baie Missisquoi/lac Champlain, mais les résultats sont mitigés.
- Malgré l'existence de la Commission mixte internationale pour gérer l'utilisation des eaux transfrontalières et les différends entre les États-Unis et le Canada, certains hommes d'affaires et chercheurs canadiens interviewés dans le cadre de cette bourse craignent un jour, avec le dérèglement climatique, voir des exportations massives d'eau du Canada vers les États-Unis.

Avant-propos

Le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce de la planète. La province fait partie de l'immense bassin versant des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, principale artère maritime qui draine 25 % des réserves d'eau douce de la planète. En 2009, la Belle Province affirmait le caractère collectif de l'or bleu et elle s'est dotée d'une politique nationale de l'eau 2018-2030¹.

On pourrait croire que cette abondance d'eau procure un avantage concurrentiel à ses 27 500 entreprises agricoles. De plus, grâce à Hydro-Québec et son réseau de barrages hydro-électriques, la société d'État fournit une énergie propre et renouvelable à quelque 550 transformateurs agroalimentaires rassemblés sous la bannière du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ)². Cette organisation regroupe 72 000 travailleurs et 100 000 emplois indirects, ce qui en fait le premier secteur manufacturier de la province, et elle génère plus de 31 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

C'est sans compter la contribution des exportations agroalimentaires. Celles-ci se chiffrent à plus de 10 milliards de dollars soient 12 % des exportations agroalimentaires canadiennes (2021). On retrouve des produits comme le sirop d'érable, des canneberges, des bleuets, des fruits et des légumes, de la viande de porc du Québec dans plus de 60 pays, les principaux étant les États-Unis, le Japon, la Chine, et l'Europe.

Les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau par personne de la planète. Ils ont toujours cru que leur province est synonyme de milliers de lacs et de rivières. Ce qui est vrai. Mais les changements climatiques viennent changer la donne, particulièrement dans les terres fertiles de la plaine du Saint-Laurent, là où se produit 70 % de la production agricole de la province. Des conflits commencent à poindre entre le secteur agricole, le développement urbain, le secteur industriel et l'environnement. Pour gérer l'eau de façon responsable, il faudra un changement de culture. L'eau, plus que jamais, est devenue un enjeu de société.

Les pommes de terre ont soif

Francis Desrochers, producteur et président des Producteurs de pommes de terre du Québec craint des conflits d'usage entre producteurs dans un contexte de dérèglement climatique. (crédit Nicolas Mesly).



« Je crains une guerre de l'eau! », lance Francis Desrochers, producteur et président des Producteurs de pommes de terre du Québec. Le syndicat regroupe environ 200 producteurs et génère 214 millions de dollars de chiffre d'affaires (2021).

Francis Desrochers cultive 126 hectares dans les terres sablonneuses de la région de Lanaudière autrefois dédiée à la culture intensive de tabac. Depuis 2008, ses rendements sont passés de 33,6 Tm/ha à 50,45 Tm/ha largement supérieur à la moyenne provinciale, voire canadienne (36,90 Tm/ha). Il attribue cette performance à l'amélioration génétique des variétés - il en cultive une douzaine- la régie des sols - rotation des cultures, engrais verts, etc. – l'emploi de produits phytosanitaires – mais surtout... à une meilleure gestion de l'eau. Et de l'eau, il en faut pour cultiver le légume le plus populaire en Amérique du Nord surtout dans des terres sablonneuses!

Francis Desrochers a investi deux millions de dollars dans divers systèmes d'irrigation (pivot, rampe, gicleur). Il possède une dizaine d'étangs sur ses

¹ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>

² <https://conseiltaq.com/mission/>

terres pour récolter l'eau de pluie, de la fonte des neiges et celles de deux rivières jouxtant ses terres. Pour étancher la grande soif de sa culture, il puise l'eau dans la rivière L'Assomption et la rivière Saint-Jean qui alimentent la réserve écologique des Tourbière-de-Lanoraie³. C'est un vaste milieu naturel de 415 hectares doté d'une riche biodiversité qui sert de filtre à l'eau avant qu'elle ne se déverse dans le fleuve Saint-Laurent, principale artère fluviale de la province de l'est du Canada.

Le problème, c'est qu'il n'est pas le seul à irriguer ses terres en pompant l'eau entre autres de ces deux rivières. Quelque 200 entrepreneurs agricoles de la région cultivent 3600 hectares sous irrigation - pommes de terre, canneberges, fraises, mais aussi il y a aussi des gazonnières et des entreprises horticoles. Cet éventail d'entreprises génère 28 millions de dollars de ventes annuelles. Mais le dérèglement climatique se fait sentir et les années de sécheresse records en 2020 et en 2021 ont exacerbé les tensions entre les utilisateurs.

« Quelle entreprise va avoir la priorité d'usage sur l'autre ? Est-ce que l'on va être confronté entre produire des patates, du gazon ou des plantes horticoles ? », se demande le producteur qui approvisionne en pommes de terre de table les grandes chaînes d'épicerie canadiennes Loblaws, Metro et Wal-Mart et exporte une partie de sa production aux États-Unis.



Francis Desrochers pompe de l'eau de la rivière Saint-Jean qui alimente une réserve écologique de la région pour irriguer ses champs de pommes de terre. (crédit Nicolas Mesly).



Pour pouvoir récolter des pommes de terre, il faut avoir accès à de l'eau en quantité et en qualité. (crédit Nicolas Mesly).

³ https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/tourbieres_lanoraie/res_48.htm

L'année 2021 a été la deuxième la plus chaude en 107 ans et supérieure à la normale du XXe siècle pour une 24^e année consécutive rapporte le centre d'étude et d'adaptation aux changements climatiques Ouranos⁴. Cette année-là, Francis Desrochers a dû pomper 20 millions de litres d'eau supplémentaires dans les deux rivières pour assurer sa récolte. Cette même année, il a eu une mauvaise surprise. « Mon voisin avait puisé l'eau d'un de mes étangs! Il faut absolument responsabiliser les utilisateurs sur les conséquences d'une mauvaise gestion de l'eau chez soi, mais aussi chez les autres », raconte-t-il.

Les entreprises agricoles du Québec sont assujetties à plusieurs lois et règlements touchant la quantité et la qualité de l'eau en plus de la protection des milieux humides comme les tourbières. Depuis 2014, elles sont tenues de déclarer le prélèvement des eaux de surfaces (rivières, lacs, ruisseaux) et des eaux souterraines de plus de 75 000 litres par jour en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)⁵. « On ne sait pas si nos permis de prélèvement vont être renouvelés en 2024 », s'inquiète Francis Desrochers.

Mais le conflit potentiel ne couve pas seulement entre producteurs pour protéger la réserve écologique. Celle-ci est bordée de sept municipalités dont la population en croissance va créer des demandes supplémentaires en eau potable pour ses habitants ou ses industries. « La loi sur l'eau stipule que les populations ont priorité sur tous les autres secteurs – industriel, agricole, milieux naturels – pour l'usage de l'eau potable. C'est une source de conflits grandissante dans plusieurs municipalités au Québec dans un contexte de changements climatiques », note Isabelle Charron, agronome et présidente du Groupe AGEÇO, une firme de consultant mandatée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour faire une recherche participative avec des institutions clés et proposer divers scénarios d'une gestion durable de l'eau agricole d'ici 2050, et dont deux rapports ont déjà été publiés⁶.

Les enjeux hydriques liés à la réserve écologique de Lanaudière font maintenant partie d'un vaste projet de recherche multidisciplinaire appelé SCÉLANEAU⁷ financé par le MAPAQ avec une contribution de 150 000 \$. Le projet regroupe des experts de diverses institutions et il est échelonné sur trois ans de 2021-2024. Ceux-ci ont déjà songé à puiser l'eau dans les nappes souterraines prisonnière d'une couche d'argile située sous la réserve, mais cette eau est salée, héritage de la mer de Champlain qui recouvrait toute la région du Bas-Saint Laurent il y a quelque 10 000 ans.

« Une des pistes envisagées est la construction d'un pipeline à partir du fleuve Saint-Laurent avec des stations de pompage pour approvisionner la région de 12 milliards de litres d'eau » indique Dominic Brochu, agent en agroenvironnement et responsable du projet à la Fédération de l'UPA de Lanaudière. Il faudra attendre la fin du projet de recherche pour avoir une idée du coût d'un tel pipeline et, surtout, qui en assumera la facture.

⁴ <https://www.ouranos.ca/fr>

⁵ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/index.htm>

⁶ https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/101346/recherche-participative-d_alternativesdurables-pour-la-gestion-de-l_eau-en-milieu-agricole-dans-un-contexte-de-changement-climatique-radeau-1

⁷ <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Agroenvironnement/EAU-003-RESUME.pdf>

À cause de la sécheresse des années 2020 et 2021, Johanne Pagé, une productrice de soya dans Lanaudière, songe à irriguer une partie de ses champs en puisant de l'eau de rivière L'Assomption. (crédit Nicolas Mesly).



Des salades noyées

Alors que les pommes de terre ont soif, la situation est complètement à l'inverse à une cinquantaine de kilomètres au sud de Montréal, à un jet de pierre de la frontière américaine. La région est surnommée « la petite Californie » en raison de ses terres noires idéales pour la culture de légumes. « Il est bien plus facile de gérer une sécheresse qu'un surplus d'eau », raconte Jean-Bernard Van Winden dans un immense champ de laitue pommée qui n'a pas pu être récolté. En juillet 2022, il est tombé 200 mm de pluie en une semaine « c'était 100 mm de trop », ajoute le producteur maraîcher et copropriétaire de la ferme Hotte et Van Winden.

Excès de pluie, canicules, grêles, gels, les indemnités d'assurance récolte octroyées aux producteurs par la Financière agricole du Québec (FAQ) ont atteint plus de 70 millions de dollars en 2020 soit presque trois fois la moyenne des montants annuels octroyés au cours des dix dernières années. En 2021, celles-ci se chiffraient à plus de 62 millions de dollars. Ces compensations incluent les producteurs maraîchers, mais aussi de plus en plus les producteurs de céréales ou de foin.

Jean-Bernard Van Winden, copropriétaire de la ferme Hotte et Van Winden, devant un champ de laitue pommée qui n'a jamais pu être récolté durant la saison 2022 à cause d'un excédent de pluie. (crédit Nicolas Mesly).



Pomper l'eau souterraine

La Ferme Hotte et Van Winden est une des quatre fermes fondatrices de la famille Van Winden à approvisionner Vegpro International, le plus important producteur et exportateur de légumes frais au Canada avec un chiffre d'affaires de 270 millions de dollars⁸. La culture maraîchère exige une eau de qualité potable notamment pour le lavage des salades fraîches ou des jeunes laitues en prêt-à-manger afin de répondre aux exigences de Canada GAP, un organisme de certification privé qui garantit la traçabilité et la salubrité des aliments et exigé par les grandes bannières au Canada et aux États-Unis. Aussi les fermes Van Winden et associés pompent leur eau à l'aide de puits dans la nappe phréatique régionale tant pour irriguer leur production que pour alimenter leurs installations de lavage et d'emballage. Le hic, c'est que cette nappe souterraine est surexploitée.

« Il ne faut pas prélever plus de 10 % de l'eau d'une nappe phréatique, mais dans la région on en prélève jusqu'à 40 % ce qui n'est pas durable surtout avec le dérèglement climatique », indique René Lefebvre, hydrologue à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Le chercheur note que, dans la région, ce sont les prélèvements industriels comme les carrières qui siphonnent le plus les eaux souterraines (51 %), suivi des usages résidentiels (32 %) alors que les usages agricoles sont les moindres (17 %), contrairement aux idées reçues à l'effet que l'agriculture est une très grande consommatrice d'eau.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), responsable de la politique sur l'eau, dresse depuis plusieurs années un inventaire des eaux souterraines et des eaux de surface pour tenter d'avoir un juste portrait des quantités d'eau disponible. Mais il n'y a pas de chef d'orchestre pour gérer et attribuer la ressource sur le territoire de la province. « Ce rôle devrait revenir à une quarantaine d'organismes de bassins versants⁹ qui ont une bonne connaissance des acteurs sur le

⁸ <https://vegpro.com/fr/>

⁹ Entre 2018 et 2021, les organismes de bassins versants ont reçu une subvention annuelle de 240 000 \$ chacun pour leur fonctionnement <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/strategie-quebecoise-eau/documents/7.1.1-Financement-OVB.pdf>

terrain, mais ils sont sous-financés et n'ont pas de pouvoir réglementaire », explique Frédéric Lasserre, expert en géopolitique de l'eau et professeur à l'Université Laval.

« Sans avoir les problèmes aigus d'approvisionnement d'eau de la Californie, le Québec va devoir songer à construire des infrastructures pour entreposer l'eau sur les fermes et pour amener de l'eau d'un point A en surplus à un point B déficitaire, possiblement en pompant de l'eau du Saint-Laurent ou des rivières qui s'y déversent », soulève Catherine Lessard, directrice générale adjointe de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) qui regroupe près de 390 membres¹⁰.

Tout en songeant à la possibilité de construire ce genre d'infrastructures, le milieu agricole devra s'adapter à cette nouvelle réalité qu'est la rareté ou l'excès d'eau au Québec, soutient Isabelle Charron. L'experte affirme que les producteurs devront apprendre à mieux gérer le liquide vital en faisant appel à des systèmes d'irrigation performants, à des étangs de rétention adéquats, à des technologies comme des tensiomètres dont certains ont été développés au Québec et même utilisés par les producteurs en Californie¹¹, le saladier de l'Amérique du Nord.

Les institutions universitaires (Universités McGill et Laval) et collégiales qui dispensent des cours d'économie agricole, de biologie et de science environnementale, dont les Instituts de technologies agricoles, devront aussi mettre l'épaule à la roue pour former des agronomes, autres professionnels et agriculteurs sur les enjeux et la gestion de l'or bleu. Mais dans tous les scénarios évalués, c'est d'abord le taux de croissance de la population et son comportement de consommation qui auront le plus gros impact sur les prélèvements d'eau, ajoute Isabelle Charron. « Les producteurs peuvent faire leur effort pour nourrir le monde, mais si d'ici 2050 le citoyen arrose toujours son stationnement couvert d'asphalte en pleine canicule pour laver son auto ou se rafraîchir, on sera très loin d'une gestion durable », conclut-elle.



« Le prélèvement de l'eau est un sujet tabou chez les producteurs agricoles car ils craignent que leurs permis ne soient pas renouvelés », dit Isabelle Charron, agronome et présidente Groupe Agéco. (crédit *Émilie Nadeau*).

¹⁰ <https://apmquebec.com>

¹¹ La technologie brevetée des tensiomètres Hortau <https://hortau.com/fr/technology/> pour mesurer la disponibilité de l'eau avec précision a été inventée par le professeur Jean Caron, professeur en physique des sols à l'Université Laval

« Il y a dix ans l'irrigation était vue comme une dépense, mais aujourd'hui c'est vu comme une police d'assurance par les producteurs », indique Mathieu Ricard de la compagnie Riego. (crédit Nicolas Mesly).



Attention au prix de l'électricité !

« Si on ne fait pas attention au prix de l'eau et au prix de l'électricité, le secteur agroalimentaire canadien aura des problèmes de compétitivité », affirme Jean Gattuso. L'ex-président et chef de l'exploitation de la compagnie Lassonde, leader canadien et nord-américain dans la fabrication de jus et de boisson de fruits et de légumes, a accepté de donner une entrevue à l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires (ICPA) quelques mois après avoir pris une retraite bien méritée (septembre 2021).

Sous son leadership, la compagnie Lassonde Industries Inc., dont le siège social est basé à Rougemont au Québec, a vu son chiffre d'affaires catapulté de 80 millions de dollars en 1987 à près de 1,9 milliards de dollars en 2021. La compagnie, cotée à la bourse de Toronto (LAS-A.TO), possède 18 usines au Canada et aux États-Unis, et compte 2 700 employés.

Jean Gattuso a été un des fondateurs du Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ). L'organisation regroupe aujourd'hui 550 transformateurs agroalimentaires qui génèrent un chiffre d'affaires de plus de 30 milliards de dollars, compte 72 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects et est le premier secteur manufacturier de la province.

C'est la société d'État Hydro-Québec qui illumine les chaumières de la province et approvisionne son secteur industriel, dont les transformateurs agroalimentaires. Ces derniers ont bénéficié de tarifs d'électricité stables, bien inférieurs au taux d'inflation de 2 % pendant de nombreuses années. Mais en décembre 2019, le

gouvernement a changé la donne en adoptant un projet de loi pour ajuster les tarifs d'Hydro-Québec à l'inflation (projet de loi 34).¹²

Dans leur témoignage conjoint devant la Commission de l'agriculture des pêcheries, énergie et ressources naturelles (CAPERN) à la chambre des communes¹³, le vice-président d'innovation et affaires économiques du CTAQ, Dimitri Fraeys, Sylvain Mayrand, directeur général des opérations, Lassonde, et Hammid Ghannou, directeur valorisation de l'énergie chez Olymel, le plus gros transformateur de viandes et premier exportateur de viande de porc au pays, exprimaient leur profond désaccord quant à l'instauration de tarifs industriels annuels basés sur l'inflation.

Le trio faisait valoir que les usines de transformations alimentaires ont déjà des marges faibles et qu'il leur est impossible de transmettre une hausse des coûts d'électricité basée sur l'inflation à leur clientèle. Dans le cas de Lassonde, l'entreprise concurrence les goliaths Pepsi (Tropicana) et Coke (Minute Maid) sur les tablettes des grandes chaînes de supermarchés. Idem pour Olymel, 3,4 milliards de dollars de chiffre d'affaires, 9500 employés, qui concurrence la viande de porc vendue par les exportateurs américains, brésiliens, européens ou chiliens dans les marchés chinois ou japonais. (Les exportations de viande de porc du Québec se chiffrent en moyenne à plus de 1,9 milliards de dollars soit plus de deux fois les exportations d'hydro-électricité pour la période 2019-2021).

« Cette hausse des tarifs d'électricité n'est pas viable, ça fait moins d'argent pour les investissements à court et à moyen terme de nos entreprises, pour la recherche et développement, et pour les dépenses liées à l'environnement. De plus, cette hausse rend nos entreprises moins concurrentielles par rapport au reste du Canada et à l'international » indiquait en substance Dimitri Fraeys.

Depuis l'adoption de ce projet de loi, la planète économique a été stoppée par le COVID19 en 2020-2021; elle a aussi subi les contrecoups de la guerre commerciale États-Unis–Chine et la rupture des chaînes d'approvisionnement; elle a été témoin de l'invasion de la Russie en Ukraine en 2022; elle connaît cette même année une hausse générale des taux d'intérêt pour contrer l'inflation et elle flirte avec une menace de récession. Aussi le gouvernement québécois a été obligé de plafonner les tarifs d'Hydro-Québec tant domestiques qu'industriels bien en dessous du taux d'inflation. Dans la seule année 2022, ce taux a été en moyenne de 6,3 %!¹⁴

Toutefois, les tarifs hydro-électriques sont toujours dans la mire de l'actuel gouvernement. D'une part, le premier ministre M. François Legault entend convertir la province « en la batterie verte » de l'Amérique du Nord en misant à fond sur Hydro-Québec, un des plus gros producteurs d'électricité de la planète. Pour réaliser cet objectif, la province aurait besoin de produire 50 % de plus que sa production actuelle afin de répondre, entre

UN INVESTISSEUR AMÉRICAIN DEVIENT ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DE VEGPRO INTL

Vegpro Intl, le plus grand producteur et exportateur de légumes frais au Canada, a accueilli un nouvel actionnaire majoritaire dans ses rangs en juin dernier, le fonds d'investissement américain Vision Ridge Partners basé à Seattle. « Il est certain que ce nouvel actionnaire mise sur le fort potentiel de croissance de notre entreprise et que notre gestion de l'eau, sa disponibilité, sa qualité ont fait partie des facteurs positifs de la transaction », explique Anthony Fantin, un des deux co-fondateurs de Vegpro Intl, rencontré au siège social de l'entreprise à Sherrington au sud de Montréal.

L'entreprise génère un chiffre d'affaires de 270 millions de dollars et possède des fermes et centres d'emballage au Québec et en Floride, ce qui lui permet d'approvisionner la côte est américain 12 mois par année. Vegpro Intl est aussi présente en Colombie-Britannique. M. Fantin n'a pas voulu indiquer le montant de la transaction financière avec Vision Ridge Partners, mais il a spécifié que les terres agricoles propriété de l'entreprise au Québec, en Floride et en Colombie-Britannique sont exclues de l'entente.

¹² <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1422495/baillon-projet-loi-34-tarifs-electricite-adopte-aujourd'hui>

¹³ <https://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-82017.html>

¹⁴ <https://www.banqueducanada.ca/taux/indicateurs/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monnaire/sommaire-des-variables-cles-relatives-a-la-politique-monnaire-cible-de-maitrise-de-linflation/>

autres, au boom engendré par le développement de la filière des véhicules électriques sur le continent. Et il est question de construction de nouveaux barrages.

De l'autre, le premier ministre entend décarboner l'économie du Québec en révisant les tarifs industriels des entreprises en fonction de leurs efforts à réduire leur gaz à effet de serre. Une vaste consultation sur la révision des grilles tarifaires des entreprises est prévue au printemps prochain en vue du dépôt d'un projet de loi à l'automne 2023. Parions que le CTAQ répondra à l'appel.

Le prix de l'eau

Pour quelles raisons l'eau, élément indispensable à la vie, est-elle des milliers de fois moins chers qu'un diamant? Ce paradoxe, soulevé par l'économiste et philosophe écossais Adam Smith (1723-1790), fait encore couler beaucoup d'encre aujourd'hui. Depuis 2010, les Nations unies ont décrété que l'eau est un droit fondamental au moment où, selon l'Organisation mondiale de la santé, une personne sur trois dans le monde n'a pas accès à de l'eau salubre.

Au Québec, depuis 2011, tous les agents économiques doivent payer l'eau selon le principe de l'utilisateur-payeur. À la COP15 à Montréal en décembre dernier, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a dit vouloir déposer un projet de loi en 2023 pour augmenter de façon importante les redevances sur l'eau auprès des entreprises qui exploitent l'eau potable au Québec, rapporte le journal de Québec¹⁵. Pour le moment les agriculteurs sont épargnés de payer pour le précieux liquide, mais ils doivent déclarer leur consommation passée un certain seuil. Les industries comme les embouteilleurs d'eau ainsi que les fabricants de boissons, celles des pesticides et des engrais qui utilisent de l'eau dans leurs produits, doivent payer une redevance de 0,07 dollar par mètre cube utilisé¹⁶. En 2021, le Québec a reçu moins de 3 millions de dollars pour des prélèvements d'eau de 811 milliards de litres, peut-on lire dans le communiqué de presse¹⁷.

L'organisation Eau Secours¹⁸ et plusieurs municipalités demandent plus de transparence sur les montants de redevances touchés par le gouvernement ainsi que les volumes d'eau prélevés par les différentes industries sur leur territoire. Le premier ministre a aussi annoncé la création d'un Fonds bleu créé à partir de ces redevances et qui devrait atteindre de 650 millions de dollars d'ici 2026. Ce fonds servirait entre autres à appuyer les agriculteurs en instaurant des bandes riveraines pour enrayer la pollution diffuse de fertilisants ou de pesticides.

¹⁵ <https://www.journaldequebec.com/2022/12/15/cop15-quebec-veut-augmenter-les-redevances-sur-leau>

¹⁶ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/redevance/reglement.htm>

¹⁷ https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/page?tx_news_pi1%5Bnews%5D=44825&cHash=e52b6dbb23f90460406648869e1a6c6d

¹⁸ <https://eausecours.org/annonce-dun-projet-de-loi-sur-leau-redevance-doit-rimer-avec-transparence/>

François Legault, premier ministre du Québec (gouvernement du Québec).



Exportations massives d'eau vers les États-Unis?

Dans un contexte de dérèglement climatique, la crainte de voir un jour le puissant voisin américain faire main basse sur les eaux canadiennes est toujours bien vivide chez les chercheurs et hommes d'affaires sondés par l'Institut canadien des politiques agro-alimentaires (ICPA). La province de Québec est située à l'extrémité de l'immense bassin versant que constituent les Grands Lacs et le fleuve Saint Laurent. Les Grands Lacs, aux frontières partagées entre les États-Unis et le Canada, est la plus grande réserve d'eau douce au monde. Depuis 2005, cette précieuse réserve d'or bleu fait l'objet d'une entente entre huit États américains¹⁹, l'Ontario et le Québec, sous l'égide de la Commission mixte internationale²⁰. Cette entente vise à conserver et à protéger la ressource vitale et à régler les différends transfrontaliers en matière de prélèvements d'eau entre le Canada et les États-Unis.

« C'est la crainte de voir des exportations massives d'eau des Grands Lacs pour abreuver les villes du centre et du sud des États-Unis jusqu'à l'irrigation des terres de la Californie qui est à l'origine de cette entente. Ces prélèvements affecteraient le niveau d'eau des Grands Lacs dont 1 % du volume total à peine se renouvelle chaque année », explique Frédéric Lasserre, expert en géopolitique de l'eau et professeur à l'Université Laval.

¹⁹ (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvania et Wisconsin)

²⁰ <https://ijc.org/fr/qui/role>

Des projets pharaoniques

Deux grands projets d'infrastructure, l'un d'origine américaine, l'autre d'origine canadienne ont alimenté un débat émotif depuis les années 1960, relate le journaliste spécialisé dans les conflits environnementaux Peter Annin dans son livre *The Great Lakes Water Wars*. Le premier, appelé *The North American Water and Power Alliance (NAWAPA)*, aurait dérivé des quantités astronomiques d'eau en construisant un canal à partir de l'Alaska d'une part en passant par l'Alberta et la Saskatchewan pour l'acheminer jusqu'au lac Supérieur et de l'autre, pour la faire transiter dans un autre canal jusqu'en Californie. L'autre projet pharaonique, appelé *Grand Canal* est l'équivalent du NAWAPA pour l'est du Canada. Il est le fruit d'un ingénieur canadien gradué de l'Université McGill à Montréal, Tom Kierans. Cette fois des quantités massives d'eau auraient été puisées à partir de la Baie James pour être acheminées à travers le Québec et l'Ontario vers les Grands Lacs pour ensuite être redistribuées grâce à une toile d'araignée de canaux partout aux États-Unis. Dans les deux cas, cette plomberie démentielle aurait coûté des centaines de milliards de dollars. Aussi ces deux projets sont morts au feuilleton à cause du coût et de la forte opposition d'un côté comme de l'autre de la frontière.²¹

Verrouiller l'eau des Grands Lacs

C'est encore un homme d'affaires canadien John Febraro, président de la compagnie Nova Group, basée à Saut-Ste Marie dans le nord de l'Ontario, qui a relancé le débat des exportations massives d'eau canadienne à la fin des années 1990, début 2000²². Son plan consistait à faire le plein d'eau potable puisée dans le lac Supérieur et pompée dans d'immenses bateaux-citernes pour l'exporter ensuite vers les marchés asiatiques. Le projet soulevait une question épineuse : une fois que l'eau des Grands Lacs est considérée comme une commodité comment fermer le robinet ? « L'argument légal avancé par l'entente des Grands Lacs est que si vous prélevez de l'eau vous devez restituer le même volume dans l'état où vous l'avez prélevée, ce qui implique des traitements de l'eau et place la barre très haute au niveau environnemental pour n'importe quel projet », explique Frédéric Lasserre. La compagnie Nova Group a alors abandonné son projet, mais un riche homme d'affaires comme Elon Musk, avec les appuis politiques nécessaires, pourrait-il se lancer dans l'aventure ?

« Ce n'est pas impossible. Il y a un flou juridique dans l'Accord de libre-échange -Nord-Américain (ALENA) devenu l'Accord États-Unis Canada Mexique (ACEUM) à savoir si l'eau en vrac est une commodité. Par exemple, l'eau vendue embouteillée ou utilisée dans les boissons est commercialisée comme une commodité. Pour l'exportation massive d'eau, ce n'est pas clair, mais la barre est tellement haute sur les exigences environnementales requises pour puiser l'eau des Grands Lacs que l'aventure serait très difficile ».

Québec veut doubler la production en serres

Le gouvernement québécois annoncé une stratégie de croissance des serres 2020-2025 pour doubler le volume actuel de fruits et légumes en serre dans un objectif d'autonomie alimentaire et en misant sur les sources d'énergies renouvelables¹. Divers programmes de soutien et d'aide financière, dont des subventions aux tarifs d'hydro-électricité, sont offerts aux entreprises. Ces programmes totalisent 91 millions de dollars sur cinq ans et visent aussi à réduire les émissions de GES en remplaçant le mazout et le propane par du chauffage à l'électricité et à la biomasse.

Frédéric Lasserre (crédit Frédéric Lasserre)



²¹ Peter Annin, *The Great Lakes Water Wars*, Island Press, 2006, chapitre 4, pages 58 à 63

²² Peter Annin, *The Great Lakes Water Wars*, Island Press, 2006, chapitre 11

Une frontière polluée

La province de Québec est la première productrice de lait et de porcs au pays et 75 % de sa production de grains, notamment de maïs et de soya, est destinée à l'alimentation animale. Mais le développement de l'agriculture ne s'est pas fait sans affecter la qualité des cours d'eau.

« Les deux tiers du phosphore que l'on retrouve dans plusieurs cours d'eau du Québec proviennent des engrais de ferme appliqués dans les champs. L'intensification des élevages au cours des dernières décennies jumelé avec les cultures intensives de maïs et de soya semées et récoltées avec de la machinerie de plus en plus lourde ont provoqué la compaction des sols, ce qui entraîne le ruissellement et l'érosion des sols. Tout cela combiné avec un drainage excessif des terres entraînent des charges élevées certes de phosphore, mais aussi de pesticides, de sédiments, de coliformes dans les ruisseaux, les rivières et les lacs y compris le fleuve Saint-Laurent », explique Aubert Michaud, chercheur et expert de la qualité des cours d'eau et nouvellement retraité de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Certains bassins versants sont fortement affectés par la pollution d'origine agricole. C'est le cas du bassin versant de la Baie Missisquoi du lac Champlain qui partage ses eaux entre le Québec et le Vermont, une région touristique prisée des deux côtés de la frontière. La portion québécoise compte 630 entreprises agricoles qui occupent 30 % de ce territoire tandis que l'agriculture au Vermont en occupe 24 %. Ce territoire est parcouru par plusieurs rivières (svp voir la carte²³). Le problème est que la prolifération des algues bleues (cyanobactéries) due à l'excès de phosphore a transformé la baie et certaines parties du lac en une soupe répugnante pour les quelque 50 000 habitants saisonniers et permanents québécois et vermontois.

En 2002, les gouvernements du Québec et du Vermont ont signé un accord de collaboration afin de diminuer la quantité de phosphore dans le lac pour l'assainir, avec un partage des responsabilités de 40 % pour le Québec et de 60 % pour le Vermont. Des progrès ont certes été réalisés depuis, mais la concentration cible de phosphore de 25 microgrammes par litre d'eau pour prévenir l'eutrophisation du lac n'a jamais été atteinte. L'entente a expiré en décembre 2016 pour être renouvelée par les autorités seulement cinq ans plus tard en 2021, explique Pierre Leduc, président de l'Organisme du bassin versant Baie Missisquoi²⁴.

Des deux côtés de la frontière, on vise à encourager les pratiques culturelles environnementales des agriculteurs : réduction des intrants, semis direct, rotation des cultures, cultures de couvertures, bandes riveraines, etc. Le MAPAQ a par exemple mis sur pied un plan d'agriculture durable 2020-2030²⁵ de 125 millions de dollars sur cinq ans pour encourager ces bonnes pratiques à la ferme dans l'ensemble de la province, dont la réduction de la concentration de phosphore dans l'eau.

« D'une part cette aide ne percole pas assez dans notre région et de l'autre, nous avons un sentiment d'urgence pour tenter de régler le problème bien avant 2030 », soutient Pierre Leduc. Du côté américain, explique-t-il, la loi fédérale sur la protection de l'eau, le *Clean Water Act* (CWA), a beaucoup plus de mordant que les lois sur l'eau québécoise. Et Ottawa n'a pas l'équivalent d'un CWA. Le CWA oblige le Vermont à avoir un plan d'action pour réduire de façon significative les concentrations de phosphore journalières dans le lac. Depuis 5 ans, la partie américaine a injecté plus de 29 millions de dollars E.U. dans des mesures d'accompagnement aux producteurs. « On est toujours en attente d'un plan de match financier précis pour notre partie du bassin versant. C'en est gênant », conclut Pierre Leduc.

²³ Carte : bassin versant <https://obvbm.org/territoire/gestion-transfrontaliere-des-eaux/>

²⁴ <https://obvbm.org/obvbm/equipe-et-contact/>

²⁵ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf